

## SEANCE DU 15 MARS 2010

L'an Deux mille dix, le quinze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELOUP Guy, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : Mr VIDELOUP Guy, Maire, Mr LACAILLE Jean-Pierre, Mme CHARMEUX Marie-Jeanne, Mr BONHOMME Daniel, Adjoint, Mr CARPENTIER Jacques, Mme GASLAIN Martine, Mr LEBLAY Patrick, Mr BIOU Olivier, Mr LAUNAY David, Mme LOUET Francine, Mme CHAPPE Martine, Mme BOUROUT Anne, Mr BIGOT Yves.

**Nombre de membres en exercice** : 15  
**Nombre de membres présents** : 13  
**Nombre de votants** : 13  
**Absents** : Mr Jean-Jacques SIMONNET  
**Absent excusé** : Mr Patrick BOURRIEN  
**Date de convocation** : 9 mars 2010

*Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20h05mn.*

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Francine LOUET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.  
Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'inscription deux questions supplémentaires : Maison de l'enfance – tarif cordes de bois

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2010**

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2010. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATION 2010/12 – COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur Le Trésorier pour l'année 2009.

Considérant le compte de gestion 2009 du Budget de la Commune proposé par Monsieur Le Trésorier, à savoir :

Budget Commune :

- en fonctionnement, un solde positif de 255 300.21 Euros.
- en investissement, un solde négatif de 145 297.49 Euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le compte de gestion 2009 de Monsieur Le Trésorier pour le Budget de la Commune dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2009
- adopte le compte de gestion 2009 de Monsieur Le Trésorier pour la Commune
- la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- Le Maire et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

<b>DELIBERATION 2010/13 – COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – BUDGET DE LA COMMUNE</b>
--

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2010 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Maire. Il est donné lecture du compte administratif 2009 de la Commune.

Monsieur Le Maire se retire de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LACAILLE, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Guy VIDELOUP, Maire de Saint-Broladre, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- approuve le compte administratif 2009 de la Commune
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Résultats reportés</b>		152 525.00	113 029.26		113 029.26	152 525.00
<b>Opérations exercice</b>	554 068.62	656 843.83	385 974.68	353 706.45	940 043.30	1 010 550.28
<b>Totaux</b>	554 068.62	809 368.83	499 003.94	353 706.45	1 053 072.56	1 163 075.28
<b>Résultats de clôture</b>		<b>255 300.21</b>	<b>145 297.49</b>			<b>110 002.72</b>
<b>Restes à réaliser</b>			22 604.00		22 604.00	
<b>Totaux cumulés</b>		255 300.21	167 901.49		22 604.00	110 002.72
<b>Résultats définitifs</b>		<b>255 300.21</b>	<b>167 901.49</b>			<b>87 398.72</b>

- précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.
- Le Maire et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTE            POUR                            : 12  
                   CONTRE                            : 0  
                   ABSTENTION                            : 0

Nombre de conseillers en exercice : 15  
 Nombre de conseillers présents : 12  
 Nombre de conseillers votants : 12

Monsieur Le Maire revient dans la salle.

**DELIBERATION 2010/14 – CREATION DU SYNDICAT  
 DEPARTEMENTAL D'ENERGIE : DESIGNATION D'UN DELEGUE  
 APPARTENANT AU COLLEGE DE LA COMMUNAUTE DE  
 COMMUNES DE LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL – PORTE DE  
 BRETAGNE.**

L'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 porte création du « Syndicat Départemental d'Énergie 35 » à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Conformément aux termes de l'article 8 de l'arrêté susvisé, le syndicat est administré par un comité composé de délégués. Pour siéger au collège chargé de désigner les délégués au comité syndical, le Conseil Municipal doit désigner un délégué.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Monsieur Guy VIDELOUP qui siègera au collège de la Communauté de Communes de la Baie du Mont Saint Michel, chargé de désigner les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie 35.

**DELIBERATION 2010/15 – CAISSE DES ECOLES : DESIGNATION  
 DES NOUVEAUX MEMBRES**

Lors de sa réunion du 10 novembre 2008, le Conseil Municipal avait désigné Mme DANARD Valérie pour remplacer Monsieur BOUCHE Stéphane, Directeur qui avait quitté l'établissement scolaire.

Considérant que Monsieur BOUCHE a repris la fonction de directeur de l'école publique, Monsieur Le Maire propose de désigner à nouveau Monsieur BOUCHE Stéphane, membre du comité d'administration de la Caisse des Ecoles.

Lors de sa réunion du 28 avril 2008, le Conseil Municipal avait désigné Madame GENDRON, membre du comité d'administration de la Caisse des Ecoles, cette dernière ayant quitté la Commune, Monsieur Le Maire propose de la remplacer par Madame Manuela VICTOR, parent d'élève.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité Monsieur BOUCHE Stéphane, directeur de l'école publique, et Madame Manuela VICTOR, parent d'élève, membres du comité d'administration de la Caisse des Ecoles, pendant la durée du mandat du Conseil Municipal.

## **LOTISSEMENT LE HAMEAU DE LA BAIE**

Suite aux inondations sur la côte atlantique, Monsieur Le Maire rencontrera les responsables de la SADIV le 23 mars 2010 pour examiner le devenir du lotissement.

## **COURRIER DE MONSIEUR GRUEL**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur GRUEL qui demande que la plantation des arbres soit effectuée par les services communaux.  
Monsieur Le Maire a rencontré Monsieur GRUEL et lui a confirmé que les employés municipaux prélèveront des arbres dans les bois communaux mais ne les planteront pas sur sa propriété.

## **EXPOSITION BIBLIOTHEQUE**

Le Printemps des poètes aura lieu du 19 au 21 mars 2010 à la salle polyvalente de Saint-Broladre.

Vendredi 19 mars 2010 à 20h15 : spectacle gratuit avec la compagnie Udre Olik

Samedi 20 mars 2010 à 11 h : inauguration de l'exposition « couleur Femme »  
17 h : conférence débat

ouverture de l'exposition

samedi 20 mars : 10h/12h – 15h/18h

dimanche 21 mars : 15h/17h

Madame CHARMEUX donne lecture du bilan de l'année 2009 dressé par Madame GORIN, responsable de la Bibliothèque.

*« Nombre de familles inscrites : 63 soit 153 lecteurs*

*Nombre de prêts : 2239*

*Nombre d'heures effectuées par les 11 bénévoles : 1300h*

*Fonds propre : environ 1970 ouvrages*

*Fonds BDIV : environ 900 ouvrages*

*Nombre d'heures d'ouverture : 8h30 par semaine ( soit tous les jours sauf jeudi et dimanche )*

*Achats 2009 avec le budget mairie de 1200 euros : 48 romans adultes et documentaires  
: 67 ouvrages enfants*

*Animations 2009 :*

*Régulières : MAPA un lundi sur 2 (2 bénévoles )*

*Ecole 4 classes sur des plages horaires en dehors des heures d'ouverture tous les 15 jours ou 1 fois par mois (2 bénévoles )*

*Jeux : chaque premier samedi de chaque mois sauf août et septembre ( entre 10 et 14 enfants très régulièrement) ( 1 à 2 bénévoles)*

Ponctuelles : *Printemps des poètes (mars) ( expo + école = MAPA)*

*Expo : 10 ans de la bibliothèque ( juin )*

*Expo : saveurs de Bretagne (décembre)*

Budget utilisé : *environ 250 euros pour l'achat d'un lecteur MP3 ( MAPA) et d'une dizaine de jeux ainsi que le goûter offert lors de l'expo de décembre*

Formations :

*Dominique Strée : comité de lecture jeunesse ( 1 fois tous les 2 mois ) à la BDIV de Rennes*

*Claude Gorin : session de 3 jours BDIV : lecture publique et intercommunalité*

Déplacements autres : *Communauté de communes ( réunions) 2 bénévoles*

*Bécherel ( 2 fois par an pour l'échange du fonds ) 4 ou 5 bénévoles*

*Montgermont : expo ( 2 bénévoles )*

Projets 2010 :

*reconduction des mêmes animations ( MAPA, Ecole ,Jeux),printemps des poètes*

*Animations supplémentaires : en février ½ journée carnaval*

*En juin et en nov : une expo*

*Si lire en fête était reconduit au niveau national nous y*

*participerions*

Nos demandes pour 2010 :

*Renouvellement du budget animation avec report de la somme non-dépensée en 2009 soit 750 euros*

*Renouvellement du budget déplacements soit 400 euros*

Augmentation du budget livres soit 1500euros

Un budget investissement de 1000 euros pour l'achat de 2 étagères supplémentaires ( demande depuis 2008).

Une imprimante couleur faisant scanner serait très utile. (éviter de toujours déranger la secrétaire )\_

STORES à changer : *la pièce réservée aux romans adultes est dans la pénombre et 2 autres stores sont détériorés*

*Problème de téléphone signalé à plusieurs reprises »*

## **EXPOSITION ANIM' ACTIONS : les 5 et 6 juin 2010**

**REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE** : Monsieur Le Maire donne lecture du courrier transmis par quelques associations de Saint-Broladre qui sont mécontentes du nouveau règlement approuvé par le conseil municipal. Monsieur Le Maire reconnaît que les associations oeuvrent pour le bien être de la Commune et ne souhaite pas les pénaliser. Il les rencontrera très prochainement.

## **DIVAGATION DE CHIENS**

De nombreux lapins ont été tués par des chiens errants sur la Commune de Saint-Broladre. Monsieur Le Maire rappelle qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. Les animaux errants seront transférés à la fourrière animale.

## **ANTENNE RELAIS**

Le bureau d'études chargé du dossier, n'ayant pas validé le plan des pieux de l'antenne, les travaux commenceront ultérieurement.

## **LOGEMENT DE LA POSTE**

Suite au départ du locataire, le montant du loyer de la poste sera révisé. Considérant l'ampleur des travaux à réaliser pour isoler le logement du bureau de la Poste, Monsieur Le Maire propose de laisser le logement vacant.

## **MAISON DE L'ENFANCE – ESPACE JEUX**

La Communauté de Communes de la Baie du Mont Saint Michel demande à la Commune de Saint-Broladre d'apporter des modifications à la salle des associations pour accueillir l'espace jeux, qui débutera au début du mois de mai 2010.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux demandés, notamment le remplacement de la grande baie vitrée. Cette question sera débattue lors de la prochaine réunion.

## **VOIRIE**

Sur proposition de Monsieur BONHOMME, le Conseil Municipal décide de boucher avec de l'enrobé et du point à temps automatique les trous du chemin dit du bas chemin, mitoyen avec Cherrueix, qui sera emprunté par les coureurs du Marathon de la Baie.

## **DELIBERATION 16/2010 - VENTE DE BOIS**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer à 100 €uros la corde de bois qui sera vendue aux particuliers.

## **ECOLE**

Monsieur CARPENTIER soulève le problème des anti-pince doigts des portes de l'école, qui sont cassés, et le problème de l'alarme incendie qui n'est pas audible des salles de classe.

Les **100 ANS** de Madame CROSLARD ont été fêtés à la maison de retraite de Dol de Bretagne. La Commune a offert une composition florale à la centenaire.

Monsieur Le Maire lève la séance à 22h 45.

La Secrétaire de Séance  
Francine LOUET

Le Maire  
Guy VIDELOUP